

Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

1.	Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
CDU-2.075.1.077.7	

Motivation :

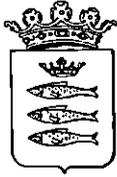
Approbation du PV du Conseil communal du 30.06.2025

Article L-1122-16 du CDLD et articles 48 et 49 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- *Approbation du procès-verbal*

Impact budgétaire : *Néant*



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

	Ville de Chiny – exercice budgétaire 2025 – Participation financière au frais d’excursion de l’implantation de SUXY de l’école fondamentale communale de la Ville de CHINY.
CDU-1.851.123	

Motivation :

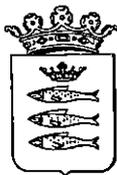
L'école sollicite l'octroi de la participation financière de 15 € par élèves relative à l'organisation d'excursions scolaires pour l'implantation de SUXY.

Les pièces fournies justifient la liquidation d'une somme de 225,00 €.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Liquidier la participation financière de 225 € sollicitée.

Impact budgétaire : 225,00 € à l'article 722/124-22 du budget 2025.



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

3.	Subvention aux associations sportives et culturelles
CDU-2.078.51	

Motivation : les ASBL « VIERRE ET SEMOIS », « LA PROVONCOISE », « CHINY CITE DES CONTES » et « LE COMITE DE LA RUE DES CHASSEURS ARDENNAIS » sollicitent une aide financière afin d'assurer la pérennité de leurs activités

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Octroyer aux bénéficiaires ci-dessus un subside prévu au budget communal 2025, à l'article budgétaire 761/332-02 (crédit budgétaire 8.000 €).

Impact budgétaire : **200 €** pour les ASBL « VIERRE ET SEMOIS », « LA PROVONCOISE »

100 € pour l'ASBL « CHINY CITE DES CONTES » et pour « LE COMITE DE LA RUE DES CHASSEURS ARDENNAIS »



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

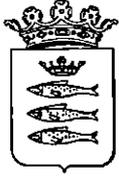
4.	Subvention au Syndicat d'Initiative de JAMOIGNE
CDU-2.078.51	

Motivation : « Le Syndicat d'Initiative de JAMOIGNE » sollicite une aide financière afin d'assurer la pérennité des activités habituelles de cette ASBL

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Octroyer aux bénéficiaires ci-dessus un subside prévu au budget communal 2025, à l'article budgétaire 561/332-02 (crédit budgétaire 10.000 €).

Impact budgétaire : **1.500 €** pour cette association



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

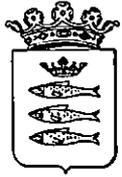
5.	Subvention à l' ALE
CDU-2.078.51	

Motivation : L'ASBL Agence Locale pour l'Emploi en date du 19 juin 2025 ;
La subvention sollicitée a pour objectif d'octroyer au personnel de l'A.L.E des chèques-repas

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Octroyer aux bénéficiaires ci-dessus un subside prévu au budget communal 2025, à l'article budgétaire 529/332-02 (crédit budgétaire 7.000 €).

Impact budgétaire : 7.000 € pour cette ASBL



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

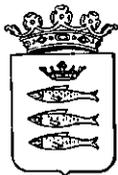
6.	Subvention aux Créateliars
CDU-2.078.51	

Motivation : Vu le changement de tarif des locations à la bibliothèque et la recherche de nouvelles subventions, et afin que ce coût ne se répercute pas sur la participation aux frais des familles, les Créateliars ont sollicité un subside de 800 € comme subside complémentaire au subside prévu de 2.500 € ;

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Octroyer aux bénéficiaires ci-dessus un subside prévu au budget communal 2025, à l'article budgétaire 761/332-02 (crédit budgétaire 40.977 €).

Impact budgétaire : **3.300 €** pour cette ASBL



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

7.	Subvention à La Fédération Régionale wallonne des Directeurs finan Section Luxembourg
CDU-2.078.51	

Motivation :

La Fédération Régionale wallonne des Directeurs financiers Section Luxembourg a fait une demande de subvention le 14 mars 2025 ; la subvention sollicitée a pour objectif le paiement de formations thématiques variées.

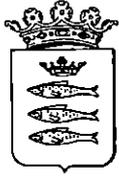
il y a lieu de soutenir cette dynamique afin de renforcer les échanges professionnels au sein du réseau.

Nous avons attendu le Conseil d'août pour ce point car il fallait le retour de tutelle après la MB1

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Approuver les modalités d'octroi.

Impact budgétaire : **200 €** - MB1 2025



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

8.	Régie Communale Autonome de la Ville de CHINY – approbation des comptes 2024.
CDU-1.855.3	

Motivation :

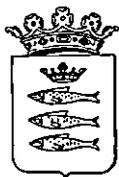
Le résultat à affecter de la RCA de la Ville de CHINY est de 5.175,09 €.
Soit une évolution de 15.279,34 € par rapport à l'année 2023.
Le résultat à reporter est de -4.929.16.

Le subside annuel prévu en 2024 était de 442.020,00 € TVAC et sera finalement de 401.407,59 € TVAC.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- d'approuver les comptes 2024 et le rapport d'activités tels que présentés.

Impact budgétaire : 401.407,59 € à l'article 764/435-01 du budget 2024.



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

9.	Régie Communale Autonome de la Ville de CHINY – Décharge.
CDU-1.855.3	

Motivation :

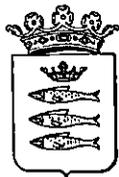
Suite à l'approbation des comptes annuels et du rapport d'activités de la RCA, il appartient au conseil communal de décharger les membres des organes de gestion et de contrôle de la régie pour leur gestion celle-ci lors de l'année écoulée.

Cette décharge est octroyée uniquement si les comptes annuels ne contiennent ni omission, ni indication fausse dissimulant la situation réelle de la RCA.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- donner décharge aux membres des organes de gestion et de contrôle de la régie pour leur gestion celle-ci lors de l'année écoulée.

Impact budgétaire : aucun.



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

10.	Maison de village de Chiny (ASBL) – approbation des comptes de l'exercice 2024
CDU-2.073.51	

Motivation :

Vu l'article 12 de la convention mise à disposition de la maison du village de Chiny signée le 1er juin 2021 entre la commune de Chiny et l'ASBL Chiny Cité des Contes qui prévoit que « l'ASBL est tenue de soumettre à l'approbation du Conseil Communal le compte de chaque exercice, et ce au cours du premier trimestre de l'exercice suivant » ;

Vu l'article 13 §1 de la convention mise à disposition de la maison du village de Chiny signée le 1er juin 2021 entre la commune de Chiny et l'ASBL Chiny Cité des Contes qui prévoit que « la Ville couvrira le déficit qui apparaîtrait au compte de chaque exercice, tel qu'il aura été approuvé par le Conseil Communal, déficit ne pouvant compromettre les finances communales » ;

Vu l'article 13 §2 de la convention de mise à disposition de la maison de village de Chiny signée le 1er juin 2021 entre la commune de Chiny et l'ASBL Chiny Cité des Contes qui prévoit que « l'ASBL est tenue de verser à la caisse communale le boni de l'exploitation tel qu'il apparaît au compte approuvé de l'exercice, à moins que le comité de coordination ne propose, moyennant accord préalable du Conseil Communal, d'investir ce boni dans l'équipement des locaux de la Maison de Village, ou de les maintenir comme fonds de roulement pour l'exercice suivant » ;

Vu la décision du Conseil communal du 24 juin 2024 décidant de liquider une subvention communale de 2.671,00 € correspondant à la perte présumée de l'exercice 2024 ;

Il est proposé aux membres du Conseil communal

Article 1er - d'approuver les comptes relatifs à la maison de village de Chiny tel qu'il nous a été transmis par l'ASBL Chiny Cité des Contes :

- RECETTES = 6.723,41 €

- DEPENSES = 13.783,67 €

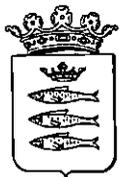
- SUBVENTION COMMUNALE VERSEE SUR BASE DU BUDGET 2024
APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL = 2.671,00 €

Le compte 2024 présente donc un MALI de 4.389,26 €.

Article 2

- de couvrir le déficit qui apparaît au compte de la Maison de Village de Chiny d'un montant de 4.389,26 €.

- de prévoir les crédits nécessaires à la modification budgétaire n°2 à l'article 76202/332-02/2024 de l'exercice 2025 et de liquider la subvention communale après approbation de cette modification budgétaire.



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

M.	Enseignement communal – Modification du règlement d'ordre intérieur de la CoPaLoc
CDU-1.851.11.088.8	

Motivation :

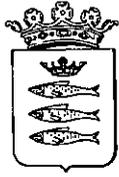
Le règlement d'ordre intérieur est modifié afin de normaliser la convocation par mail.

Les points 8.1 et suivants, relatifs au recours, sont retirés car ils ne doivent pas apparaître dans le ROI.

La liste nominative des membres de la COPALOC est ajoutée en annexe.

Il est proposé aux membres du Conseil communal :

- d'approuver le règlement d'ordre intérieur de la COPALOC tel que proposé.
- Impact budgétaire : Néant



Ville de Chiny

Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

Note de synthèse

Ad.	Enseignement communal – Mise à disposition d'un logiciel de gestion scolaire pour les écoles libres.
CDU-1.851.166	

Motivation :

Le pouvoir organisateur des écoles libres de CHINY nous a fait part des problématiques rencontrées pour la gestion administrative de leurs écoles.

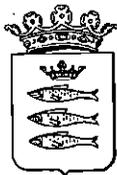
Il a été proposé de prendre en charge les frais de gestion de l'application de gestion scolaire Apschool, qui sera utilisée à partir de la rentrée 2025-2026 par l'école fondamentale communale de la Ville de CHINY, pour les écoles libres.

Les écoles libres ont marqué leurs intérêts sur cette proposition.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- de marquer son accord sur la mise à disposition de l'application de gestion scolaire Apschool aux écoles libres du territoire communal.

Impact budgétaire : Le coût est calculé en fonction du nombre d'élèves utilisant le service et est estimé à 2.820,00 € (200 élèves) par an à l'article 722/123-13 du budget ordinaire.



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

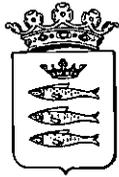
13.	Enseignement communal – Règlement de travail de l'école fondamentale communale de la Ville de CHINY
CDU-1.851	

Motivation :

Le précédent règlement de travail a été approuvé en séance de conseil communal du 27 octobre 2011, il est nécessaire de le modifier en fonction des modifications de dispositions légales et de la réalité de terrain, sur base du règlement de travail cadre proposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est proposé aux membres du Conseil communal :

- d'approuver le règlement de travail de l'école fondamentale communale de la Ville de CHINY tel que proposé.
- Impact budgétaire : Néant



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

14.	Enseignement communal – Règlement d'ordre intérieur de l'école fondamentale communale de la Ville de CHINY
CDU-1.851	

Motivation :

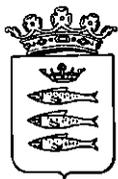
Le règlement d'ordre intérieur est modifié en fonction des modifications de dispositions légales et de la réalité de terrain.

On notera notamment :

- l'interdiction de l'usage récréatif des téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communications électronique à l'école ;
- le droit à la déconnexion ;
- l'ajout de disposition en matière de climat scolaire et de prévention du harcèlement et du cyber harcèlement scolaires.

Il est proposé aux membres du Conseil communal :

- d'approuver le règlement d'ordre intérieur de l'école fondamentale communale de la Ville de CHINY tel que proposé.
- Impact budgétaire : Néant



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

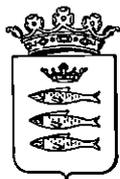
AS.	Crèche Communale de PIN – Contrat d'accueil (Règlement d'Ordre Intérieur).
CDU-1.842.714	

Motivation :

Adaptation du Contrat d'accueil (Règlement d'Ordre Intérieur) de la crèche communale « Les P'tits Pinsons » pour prendre en compte les dernières réformes des milieux d'accueil.

Il est proposé aux membres du Conseil communal :

- d'approuver les modifications du contrat d'accueil approuvées par le conseil communal.



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

16	Remplacement du parc d'éclairage public communal en vue d modernisation (exercice 2025) – Approbation offre ORES
CDU-1.811.111.5	

Motivation :

Le gestionnaire de réseau de distribution ORES, en charge du suivi du parc d'éclairage public communal, va en améliorer l'efficacité énergétique de manière graduelle.

En 10 ans, entre 2020 et 2030, l'ensemble du parc sera renouvelé. Le projet vise à réduire le premier poste de consommation électrique de la commune de 60 à 70 % en passant, entre autres, à un éclairage de type led. Il vise aussi à réduire le besoin d'entretien des points lumineux.

Durant l'année 2025, ORES prévoit le remplacement de 148 luminaires des sections de Chiny et Suxy, ce qui permettra à la Ville de réaliser une économie annuelle sur les factures de consommation d'électricité de 7.569,76 € TVAC.

L'offre 20810621 du 16/06/2025 reprend le détail de ce remplacement et confirme la part communale à engager.

Estimation du projet 2025 total : 62.863,11 € TVAC

Part communale 2025 : 32.492,11 € TVAC

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Approuver l'offre d'ORES n° 20810621 du 16/06/2025.

Impact budgétaire : 32.492,11 € TVAC



17

CDU-2.077

Programme Stratégique Transversal – Prise d'acte du PST 2024-2030

Motivation :

Pour rappel, le PST est un document stratégique qui développe une culture de la planification et de l'évaluation. Il se base principalement sur la déclaration de politique communale qui est déclinée en objectifs stratégiques, opérationnels et actions, en tenant compte des ressources financières et humaines de la commune.

Deux grands volets sont présents dans un PST : un volet interne (qui vise l'organisation interne de la commune et des services communaux) et un volet externe (qui vise le développement des politiques communales).

L'article L1123-27 du CDLD définit le PST et sa mise en application. Le PST est obligatoire depuis la législature 2018-2024.

Le PST 2024-2030 a été élaboré, en collaboration avec les échevins, les chefs de service et l'administration, sous la guidance du Directeur Général, Patrick Adam, et la supervision et l'aide administrative du référent PST, Nathalie Peeters.

La version finale a été approuvée par le Collège communal du 13/08/2025.

Le PST 2024-2030 doit être mis à disposition des citoyens sur le site internet de la Commune.

Référence légale : Article L1123-27 du C.D.L.D.

...

§ 2. Le conseil communal prend acte du programme stratégique transversal, que le collège communal lui présente, dans les neuf mois qui suivent la désignation des échevins ou suite à l'adoption d'une motion de méfiance concernant l'ensemble du collège communal conformément à l'article L1123-14, 1^{er}. Au cours de cette même séance du conseil communal, le programme stratégique transversal est débattu publiquement.

Le programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le programme stratégique transversal repose sur une collaboration entre le collège communal et l'administration.

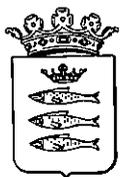
...

§ 3. La délibération du conseil communal prenant acte du programme stratégique transversal est communiquée au Gouvernement.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Prendre acte du PST 2024-2030, tel que préparé et présenté par le Collège communal.

Impact budgétaire (estimatif) : En fonction des projets



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

18.	Mise en place d'une désinfection par U.V et d'un surpresseur au château d'eau de Chiny– Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché public de travaux
CDU-1.778.31	

Motivation :

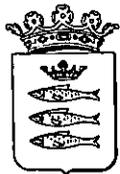
Il est nécessaire de procéder au placement d'un système de désinfection de l'eau par Ultra-Violets et d'un surpresseur au Château d'eau de Chiny.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Mise en place d'une désinfection par U.V et d'un surpresseur au château d'eau de Chiny", établis par l'auteur de projet, IDELUX Eau, Drève de l'Arc-en-ciel 98 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 90.909,09 € hors TVA ou 110.000,00 €, 21% TVA comprise.
- de passer le marché par la procédure négociée sans mise en concurrence préalable.
- de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 874/724-60 (n° de projet 20240016).

Impact budgétaire :

- 90.909,09 € hors TVA ou 110.000,00 €, 21% TVA comprise.



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

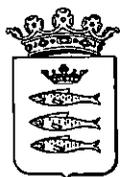
19	Avenant contrat de bail Proximus-InSky antenne à côté du terrain de football de JAMOIGNE
CDU-2.073.51	

Motivation :

██████████ a envoyé un courriel le 22 juillet, relatif au site Proximus 61JAM/LXJAM (antenne située à côté du terrain de football de JAMOIGNE), nous informant avoir reçu une demande du nouvel opérateur InSky (Digi) pour partager le pylône précité ;
Il n'y aurait pas d'augmentation de la surface louée, leur matériel prenant peu de place ;
En contrepartie de cette mise à disposition à ce nouvel opérateur, le preneur s'engage à payer un loyer d'un montant annuel supplémentaire de 1000,00 € ;
Nous avons reçu un projet d'avenant concernant ce contrat de bail.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- de marquer son accord sur le projet d'avenant



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

20.	Etat de martelage et conditions de vente des coupes ordinaires de bois (exercice 2026) lors de la vente groupée d'automne 2025 (cantonnement de FLORENVILLE)
CDU-2.073.51	

Motivation :

Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'état de martelage dresser par [REDACTED], Chef du cantonnement de FLORENVILLE, en date du 01 août 2025, relatif à la délivrance des coupes de bois de l'exercice 2026, pour un montant présumé de neuf cent dix-sept mille euros (917.000,00 €) ;

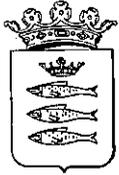
La vente groupée aura lieu le 01 octobre 2025 ;

Le conseil doit désigner un représentant de la commune pour assurer la présidence de la vente ainsi qu'un receveur.

Il est également proposé au Conseil communal d'approuver les clauses et conditions particulières de vente de chaque lot.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- de désigner Madame Vovo NZUZI-KAMBU, Echevine des Forêts, en tant que représentante de la Commune pour assurer la présidence de la vente ;
- d'approuver l'état de martelage – tel que dressé par [REDACTED] – pour la vente des coupes de bois de l'exercice 2026, aux conditions ci-après :
 - o décision de vendre les coupes par adjudication publique (art. 73 du Code forestier) ;
 - o décision de participation à la vente groupée du 01 octobre 2025 ;
 - o approbation des clauses particulières et des conditions particulières d'exploitation inscrites sous chaque lot (art. 78 du Code forestier) ;
 - o désignation de [REDACTED], Directeur financier de la Ville de CHINY et de [REDACTED], Receveur Régional de la commune de TINTIGNY, qui assureront le suivi des cautions financières pour l'ensemble de la vente, tous propriétaires confondus.



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

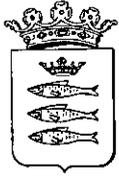
21.	Contrat de rivière – Renouvellement de la convention de suivi
CDU-1.777.77	

Motivation : Signature de la convention de suivi entre la Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers et la Ville de Chiny pour la période de 2026 à 2028

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Signer la convention de suivi

Impact budgétaire : 3254€ d'intervention financière annuelle pour la période de 2026-2028.



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

22-	Convention de coopération avec le Contrat de Rivière Semois-CI pour l'engagement d'étudiants-Approbation
CDU-1.777	

Motivation :

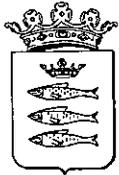
Signature de la convention de coopération qui mentionne que le Contrat de Rivière gère et coordonne l'engagement de 4 étudiants durant l'été pour l'arrachage de plantes exotiques envahissantes.

Convention approuvée par le Collège communal du 9 juillet 2025

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Signer la convention de coopération

Impact budgétaire : 3000€ pour l'engagement des étudiants pris en charge par le subside BiodiverCité.



Ville de Chiny

Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

Note de synthèse

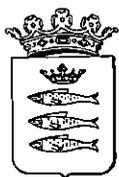
23.	Approbation de la nouvelle convention de partenariat avec commerçants pour la vente de sacs immondices
CDU-1.777.614	

Motivation : Signature de la nouvelle convention de partenariat. Les anciennes datent de 2011, il est important de remettre à jour celle-ci en ajoutant de nouvelles clauses.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Approuver et signer la nouvelle convention

Impact budgétaire : /



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

24.	Règlement complémentaire sur la police de circulation routière N842, rue de France
CDU-1.811.122.7	

Motivation :

Réservation d'une partie de la voirie aux piétons, cyclistes, cavaliers, convois agricoles et conducteurs de speed pédélec

Vu la décision du Collège communale en séance du 26 février 2025 marquant son accord de principe sur la reprise par la Ville de Chiny de la voirie régionale N842 ;

Vu la décision du Collège communale en séance du 06 août 2025 marquant son accord sur le plan de signalisation proposé par le SPW et le service travaux, en concertation avec les agriculteurs ;

Vu l'avis technique du SPW Mobilité et Infrastructures – Département des infrastructures locales – Direction des déplacements doux et de la sécurité des aménagements de voiries du 27 juin 2025 (ref : 2025-110380) ;

Considérant que les modifications de la circulation routière s'appliquent à une partie de la RN842, rue de France, entre le carrefour avec la RN85 et le carrefour avec le Chemin de la Ferme du Soleil ;

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- D'approuver le Règlement complémentaire sur la police de circulation routière – N842, rue de France

Impact budgétaire : 00,00€ - la création de l'écluse et la mise en place de la signalisation est réalisée par le SPW.

25.

VILLE DE CHINY

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 août 2025

SÉANCE PUBLIQUE

REDEVANCES

Redevance sur l'enregistrement d'une demande de changement de prénom- dès son entrée en vigueur et jusqu'à l'exercice 2031 inclus.

BASE LEGALE :

Les articles 41,162 et 173 de la Constitution ;
Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 (attribution du Conseil communal), L1124-40 §1 (avis de légalité), L1133-1 à L1133-2 (publication des actes), L3131-1§1, 3° & L3132-1 (tutelle spéciale d'approbation) ;

MOTIVATION :

Remarque : L'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne est basé sur la circulaire budgétaire en vigueur. Le règlement redevance doit faire référence à la circulaire budgétaire en vigueur à ce jour soit celle de 2025. La circulaire de 2026 est attendue dans les prochaines semaines et la date de prise d'effet sera modifiée en conséquence.

La redevance est fixée à 500 € par demande de changement de prénom.

Toutefois, cette redevance est limitée à 10% du montant initial, soit 50 €, si le prénom :

- conformément à l'article 11 de la Loi du 25 juillet 2017, est modifié dans le cadre d'une déclaration réalisée par un citoyen qui a la conviction que le sexe mentionné dans son acte de naissance ne correspond pas à son identité de genre vécue intimement, et pour autant que le prénom choisi soit conforme à cette conviction ;
- est ridicule ou odieux (en lui-même, par association avec le nom de famille, ou parce qu'il est désuet)
- prête à confusion (par exemple s'il indique le mauvais sexe ou se confond avec le nom) ;
- est modifié uniquement par un trait d'union ou un signe qui modifie sa prononciation (un accent) ;
- est modifié uniquement par la suppression d'une partie d'un prénom composé, sans pour autant modifier l'autre partie ;

IMPACT BUDGETAIRE :

Pour 2024 : 980 €

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 août 2025

SÉANCE PUBLIQUE

REDEVANCES

Redevance pour le contrôle d'implantation des constructions et l'établissement du procès-verbal y afférant - Dès son entrée en vigueur et jusqu'à l'exercice 2031 inclus.

BASE LEGALE :

Les articles 41, 162 et 173 de la Constitution ;
Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 (attribution du Conseil communal), L1124-40 §1 (avis de légalité), L1133-1 à L1133-2 (publication des actes), L3131-1§1, 3° & L3132-1 (tutelle spéciale d'approbation) ;

MOTIVATION :

Remarque : L'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne est basé sur la circulaire budgétaire en vigueur. Le règlement redevance doit faire référence à la circulaire budgétaire en vigueur à ce jour soit celle de 2025. La circulaire de 2026 est attendue dans les prochaines semaines et la date de prise d'effet sera modifiée en conséquence.

Le Collège communal a attribué le marché relatif à la désignation d'un géomètre pour le contrôle des implantations à GEOMETRIC- Yvan Barthélemy le 20 décembre 2023 pour 2024 et 2025 inclus.

Les tarifs sont les suivants :

Construction destinée à l'habitation : 254 € HTVA + 21 %.

Construction non destinée à l'habitation : 217 € HTVA + 21 %

Extension : 185 € HTVA + 21%

Taux horaire pour divers conseils et missions (frais de déplacement compris) : 47 € HTVA + 21 %

Facturation aux redevables à prix coûtant.

IMPACT BUDGETAIRE :

Recette sur 2024 de 2.118,71 €

27.

VILLE DE CHINY

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 août 2025

SÉANCE PUBLIQUE

REDEVANCES

Redevance communale pour l'utilisation par des tiers de l'électricité lors d'un branchement provisoire sur les installations des bâtiments ou armoires électriques communaux - Dès son entrée en vigueur et jusqu'à l'exercice 2031 inclus.

BASE LEGALE :

Les articles 41, 162 et 173 de la Constitution ;
Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 (attribution du Conseil communal), L1124-40 §1 (avis de légalité), L1133-1 à L1133-2 (publication des actes), L3131-1§1, 3° & L3132-1 (tutelle spéciale d'approbation) ;

MOTIVATION :

Remarque : L'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne est basé sur la circulaire budgétaire en vigueur. Le règlement redevance doit faire référence à la circulaire budgétaire en vigueur à ce jour soit celle de 2025. La circulaire de 2026 est attendue dans les prochaines semaines et la date de prise d'effet sera modifiée en conséquence.

Le tarif est fixé au prix de 0,35 € / kWh (coût moyen du kWh sur base d'une facture d'électricité).

IMPACT BUDGETAIRE :

néant pour 2024

28.

VILLE DE CHINY

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 août 2025

SÉANCE PUBLIQUE

REDEVANCES

Redevance relative au traitement des dossiers de création, modification, confirmation, constat ou suppression d'une voirie communale- Dès son entrée en vigueur et jusqu'à l'exercice 2031 inclus.

BASE LEGALE :

Les articles 41, 162 et 173 de la Constitution ;
Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 (attribution du Conseil communal), L1124-40 §1 (avis de légalité), L1133-1 à L1133-2 (publication des actes), L3131-1§1, 3° & L3132-1 (tutelle spéciale d'approbation) ;

MOTIVATION :

Remarque : L'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne est basé sur la circulaire budgétaire en vigueur. Le règlement redevance doit faire référence à la circulaire budgétaire en vigueur à ce jour soit celle de 2025. La circulaire de 2026 est attendue dans les prochaines semaines et la date de prise d'effet sera modifiée en conséquence.

La redevance est calculée sur base du décompte final établi conformément aux frais réels qu'aura engendrés le traitement d'un dossier de création, de modification, de confirmation, de constat ou de suppression d'une voirie communale.

IMPACT BUDGETAIRE :

néant pour 2024

29.

VILLE DE CHINY

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 août 2025

SÉANCE PUBLIQUE

REDEVANCES

Taxe communale sur les demandes de changement de nom en procédure simplifiée- dès son entrée en vigueur et jusqu'à l'exercice 2031 inclus.

BASE LEGALE :

Les articles 41, 162 et 173 de la Constitution ;
Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 (attribution du Conseil communal), L1124-40 §1 (avis de légalité), L1133-1 à L1133-2 (publication des actes), L3131-1§1, 3° & L3132-1 (tutelle spéciale d'approbation) ;

MOTIVATION :

Remarque : L'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne est basée sur la circulaire budgétaire en vigueur. Le règlement taxe doit faire référence à la circulaire budgétaire en vigueur à ce jour soit celle de 2025. La circulaire de 2026 est attendue dans les prochaines semaines et la date de prise d'effet sera modifiée en conséquence.

La taxe est fixée à 500 € par demande de changement de nom.

IMPACT BUDGETAIRE :

Pour 2024 : 490 €

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 août 2025

SÉANCE PUBLIQUE

REDEVANCES

Taxe sur les dépôts de mitrailles et/ou de véhicules usagés- exercices 2026- 2031 inclus.

BASE LEGALE :

Les articles 41,162 et 173 de la Constitution ;
Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 (attribution du Conseil communal), L1124-40 §1 (avis de légalité), L1133-1 à L1133-2 (publication des actes), L3131-1§1, 3° & L3132-1 (tutelle spéciale d'approbation) ;

MOTIVATION :

Remarque : L'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne est basé sur la circulaire budgétaire en vigueur. Le règlement taxe doit faire référence à la circulaire budgétaire en vigueur à ce jour soit celle de 2025. La circulaire de 2026 est attendue dans les prochaines semaines et la date de prise d'effet sera modifiée en conséquence.

La taxe est fixée à 10,50 € par mètre carré de superficie destinée à l'exploitation du dépôt de mitrailles et ou de véhicules usagés avec un maximum de 3.800 euros /an par installation.

IMPACT BUDGETAIRE :

néant pour 2024

31.

VILLE DE CHINY

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 août 2025

SÉANCE PUBLIQUE

REDEVANCES

Taxe sur les inhumations- dès son entrée en vigueur et jusqu'à l'exercice 2031 inclus.

BASE LEGALE :

Les articles 41,162 et 173 de la Constitution ;
Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 (attribution du Conseil communal), L1124-40 §1 (avis de légalité), L1133-1 à L1133-2 (publication des actes), L3131-1§1, 3° & L3132-1 (tutelle spéciale d'approbation) ;

MOTIVATION :

Remarque : L'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne est basé sur la circulaire budgétaire en vigueur. Le règlement taxe doit faire référence à la circulaire budgétaire en vigueur à ce jour soit celle de 2025. La circulaire de 2026 est attendue dans les prochaines semaines et la date de prise d'effet sera modifiée en conséquence.

La taxe est fixée à 400 € par inhumation, dispersion des cendres et mise en columbarium.
Ne sont pas visées :

les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium des restes mortels :

- des indigents ;
- des personnes inscrites ou se trouvant en instance d'inscription, au moment de son décès au registre de la population, au registre des étrangers ou au registre d'attente de la commune de CHINY ;
- des personnes décédées ou trouvées mortes dans un établissement de retraite, de repos et/ou de soins situé en dehors du territoire de la commune , inscrites au registre de la population ou au registre des étrangers de la ville de CHINY au moment de leur entrée dans ce type d'établissement.

IMPACT BUDGETAIRE :

Pour 2024 : 3 .750 €

32.

VILLE DE CHINY

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 août 2025

SÉANCE PUBLIQUE

REDEVANCES

Taxe sur les véhicules isolés- exercices 2026- 2031 inclus.

BASE LEGALE :

Les articles 41,162 et 173 de la Constitution ;

Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 (attribution du Conseil communal), L1124-40 §1 (avis de légalité), L1133-1 à L1133-2 (publication des actes), L3131-1§1, 3° & L3132-1 (tutelle spéciale d'approbation) ;

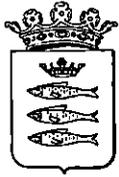
MOTIVATION :

Remarque : L'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne est basé sur la circulaire budgétaire en vigueur. Le règlement taxe doit faire référence à la circulaire budgétaire en vigueur à ce jour soit celle de 2025. La circulaire de 2026 est attendue dans les prochaines semaines et la date de prise d'effet sera modifiée en conséquence.

La taxe est fixée à 850 € par véhicule.

IMPACT BUDGETAIRE :

néant pour 2024



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

33 .	Vérification de l'encaisse du directeur financier (2T2025) - communication
CDU-2.075.34	

Motivation :

Le collège communal est chargé de la surveillance de la comptabilité. Cette surveillance prend la forme d'un contrôle de caisse qui doit être réalisé au moins une fois par trimestre, par le collège communal ou un de ses membres désigné à cette fin.

Le collège a désigné Monsieur Sébastien PIRLOT, Bourgmestre en charge des Finances, afin d'effectuer les contrôles trimestriels de la caisse du directeur financier local.

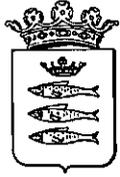
Le contrôle de caisse du 2^{ème} trimestre 2025 a été effectué le 27/06/2025.

Le procès-verbal de vérification du collège est communiqué au conseil.

Puisque c'est une communication, il n'y a pas de vote en conseil.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de prendre acte du procès-verbal de vérification de caisse du directeur financier dressé par Monsieur PIRLOT en date du 27/06/2025.

Impact budgétaire : Néant



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

34.	<i>Information : communication de décision de l'autorité de tutelle portant sur les délibérations du Conseil communal.</i>
CDU-2.075.1	

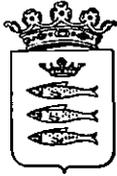
Motivation :

Information aux Conseillers - approbation des délibérations des Conseils communaux par la tutelle

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- *Prise de connaissance*

Impact budgétaire : *Néant*



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

35 .	Personnel enseignant communal – Démission partielle d'un maître de seconde langue.
CDU-1.851.11.08	

Motivation :

██████████ maîtresse de seconde langue définitive (12/24) dans notre P.O.

Elle preste 6P à raison de 2P par implantation et est en disponibilité pour les 6P restantes.

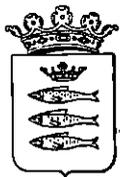
Elle sollicite une réduction de nomination de 2P à partir du 05/07/2025 afin de régulariser sa situation administrative auprès de la FWB.

Cette réduction de nomination n'impactera pas notre école.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- d'accepter la demande de réduction d'attribution ██████████.

Impact budgétaire : pas d'impact.



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

36	Personnel communal - Nomination d'un ouvrier D1 - cellule parcs et espaces publics.
CDU-2.08	

Motivation :

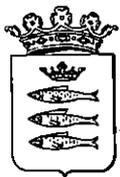
La commission de sélection propose la candidature de Monsieur [REDACTED] [REDACTED] à cet emploi.

Monsieur [REDACTED] dispose de toutes les compétences nécessaires et effectue cette mission pour la Ville de CHINY depuis de nombreuses années.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- de nommer le candidat présenté.

Impact budgétaire : Environ 8.000 € par an. L'impact budgétaire est compris aux crédits budgétaires de la fonction 766.



Ville de Chiny

Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

Note de synthèse

37	Personnel communal - Nomination d'un ouvrier D1 - cellule propreté.
CDU-2.08	

Motivation :

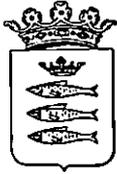
La commission de sélection propose la candidature de Monsieur [REDACTED] à cet emploi.

Monsieur [REDACTED] dispose de toutes les compétences nécessaires et effectue cette mission pour la Ville de CHINY depuis de nombreuses années.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- de nommer le candidat présenté.

Impact budgétaire : Environ 6.000 € par an. L'impact budgétaire est compris aux crédits budgétaires de la fonction 421.



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

38	Personnel communal - Nomination d'un ouvrier D1 - cellule voiries.
CDU-2.08	

Motivation :

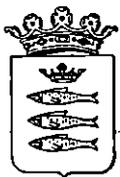
La commission de sélection propose la candidature de Monsieur [REDACTED] à cet emploi.

Monsieur [REDACTED] dispose de toutes les compétences nécessaires et effectue cette mission pour la Ville de CHINY depuis de nombreuses années.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- de nommer le candidat présenté.

Impact budgétaire : Environ 7.000 € par an. L'impact budgétaire est compris aux crédits budgétaires de la fonction 421.



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

39	Personnel communal - Nomination d'un ouvrier D4 - cellule voiries.
CDU-2.08	

Motivation :

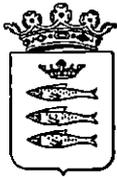
La commission de sélection propose la candidature de Monsieur [REDACTED] [REDACTED] à cet emploi.

Monsieur [REDACTED] dispose de toutes les compétences nécessaires et effectue cette mission pour la Ville de CHINY depuis de nombreuses années.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- de nommer le candidat présenté.

Impact budgétaire : Environ 6.000 € par an. L'impact budgétaire est compris aux crédits budgétaires de la fonction 421.



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

40	Personnel communal - Nomination d'un ouvrier D4 - cellule distribution d'eau.
CDU-2.08	

Motivation :

La commission de sélection propose la candidature de Monsieur [REDACTED] à cet emploi.

Monsieur [REDACTED] dispose de toutes les compétences nécessaires et effectue cette mission pour la Ville de CHINY depuis de nombreuses années.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- de nommer le candidat présenté.

Impact budgétaire : Environ 7.000 € par an. L'impact budgétaire est compris aux crédits budgétaires de la fonction 421.